

ACCOMPAGNEMENT Ambition Solution Création (Je Lance)

Objectifs de la formation

Cet accompagnement permet aux porteurs de projet (notamment les demandeurs d'emploi) qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise :

- de bénéficier d'un accompagnement renforcé pour concrétiser leur projet
- de vérifier la faisabilité et viabilité du projet.

PROGRAMME

Vous recherchez de l'aide pour être conseillé, élaborer votre business plan, choisir votre statut juridique, définir ma stratégie commerciale, connaître les dispositions réglementaires de ma future activité, faire une étude de marché, connaître les financements et partenaires mobilisables.

L'accompagnement est assuré par des experts de l'entrepreneuriat, labellisés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dont fait partie BGE Aura.

MÉTHODES / MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Accompagnement individuel
- Accès à un plan d'affaires en ligne : BGE Pro pour la réalisation du business plan
- Accès à la plateforme Balise – témoignages d'entrepreneurs

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- 1 plan d'affaires (y compris prévisionnel) est réalisé
- 1 diagnostic est réalisé au rendez-vous d'accueil (1h30) : signé par le porteur de projet et son conseiller
- 1 feuille de route est remise au dernier rendez-vous, signé par le porteur et son conseiller
- Le cas échéant le porteur de projet est orienté vers un opérateur « Je teste » et/ou « Je finance » mon activité/

taux de
satisfaction :
process en
cours

Tarif

Pris en charge par la Région AURA*

*L'intégralité des coûts de cet accompagnement sur-mesure est pris en charge par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
Cette action est cofinancée par le Fonds Social Européen (FSE) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Financiers



Pour en savoir plus, contactez-nous ! BGE Aura

☎ 04 73 35 12 39

✉ contact@bge-aura.fr



Public

Cette aide s'adresse à tout type de porteur de projet de création ou reprise d'entreprise situé en Auvergne-Rhône-Alpes, notamment les demandeurs d'emploi

Prérequis

Votre idée est validé. Vous êtes titulaire des formations et/ou diplômes nécessaires à l'activité envisagée.

A noter : si vous avez envie d'entreprendre mais pas d'idée d'activité, vous pouvez bénéficier d'Activ'Créa de Pôle Emploi.

Durée de la formation

10h d'accompagnement individuel

Dates et lieux de la formation

Accompagnement réalisé tout au long de l'année.
Accueil sur toutes les antennes de BGE Aura

Délais d'accès à la formation

Nous vous répondons dans un délai de 15 jours ouvrés

Formateur

Nos formateurs sont des conseillers reconnus de la création et du développement des entreprises et ont une expérience significative dans leur domaine d'activité. Ils sauront répondre à vos besoins.

Accessibilité

Référent handicap :
Marie-Claire FONTAINE
marie-claire.fontaine@bge-aura.fr
04 73 35 12 39
Bâtiments et services accessibles à tous

